

et les gaz de schistes ?

Le ministère du développement durable a accordé en mars 2010 des « permis de prospection », c'est-à-dire de recherche de gaz sur trois sites couvrant une grande partie de la région.

Les garrigues du Gard et Villevieille se trouvent au cœur de l'un d'eux : le site du « permis de Montélimar ».

Ces permis sont pour l'instant ajournés jusqu'en juin 2010, en attente des résultats d'une évaluation demandée par le même ministère du développement durable.

Un certain paradoxe ?

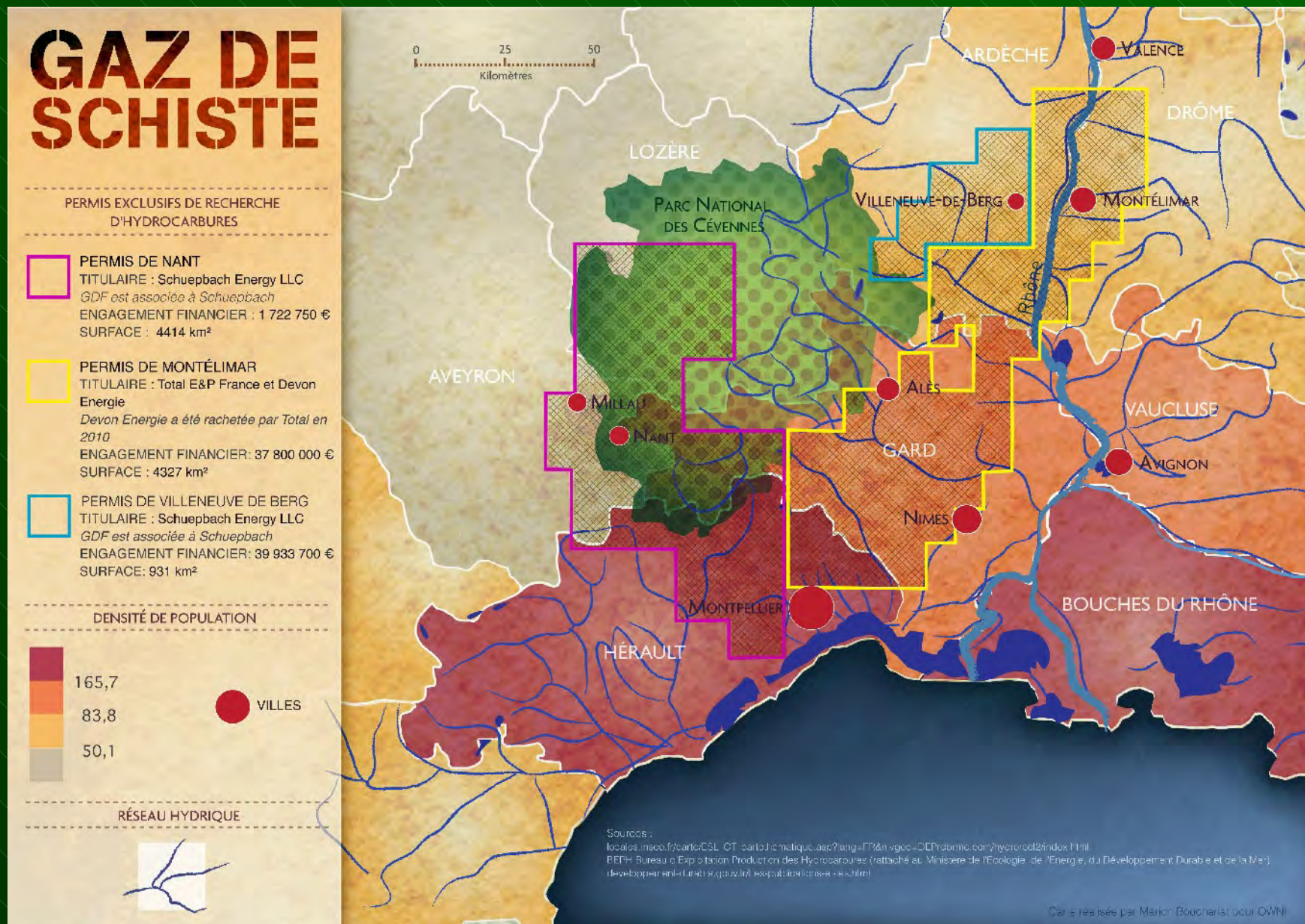
Ces sites font l'objet de nombreux classements ou protections environnementaux :

- périmètre du Parc National des Cévennes
- périmètres des Parcs Naturels Régionaux des Monts d'Ardèche et des Grands Causses
- périmètres protégés Natura 2000.

D'autre part, une grande partie des sites prévus à la prospection a fait l'objet d'une demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : les territoires agropastoraux des Causses & Cévennes.

Enfin, une récente étude réalisée par l'association des parcs naturels du Massif Central fait ressortir ces territoires comme un « réservoir de biodiversité » majeur pour la région et le Massif Central...

Les périmètres où ont été accordés des permis de prospection



La demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

Candidature UNESCO



LES CAUSSES ET LES CÉVENNES

Candidat à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels, vivants et évolutifs.



Les Causses et les Cévennes :
conservatoire vivant des paysages
ruraux du Sud de l'Europe.

ASSOCIATION DE VALORISATION DES CAUSSES ET DES CÉVENNES (AVECC)
PRÉSIDENT : JEAN PUECH
Contact : 06 07 56 33 74

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

LA FRANCE PRÉSENTE LA CANDIDATURE « DES CAUSSES ET DES CÉVENNES » A L'UNESCO POUR UN CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL EN 2011.

Le dossier de candidature du territoire des « Causses et des Cévennes » au classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité vient de franchir une nouvelle étape.

La France vient de le retenir et de le déposer sur le bureau de l'UNESCO. Le Comité du Patrimoine mondial se réunira, en effet, à BARHEIN en juin prochain pour se prononcer sur ce classement.

Cette promotion permettrait de reconnaître la spécificité de ce territoire et la préoccupation de ses élus et de ses habitants de préserver et de mettre en valeur un patrimoine et une économie agro-pastorale ancestrale, présente dans plusieurs pays du bassin méditerranéen.

Cette candidature, reconnue de qualité par les experts, s'inscrit dans la catégorie des « paysages culturels vivants évolutifs », aujourd'hui peu représentée au titre du patrimoine mondial.

Mobilisés depuis de nombreuses années sur ce dossier, les membres de l'Association de Valorisation des Espaces Causses et Cévennes (AVECC) se félicitent du travail important réalisé avec tous les partenaires aux côtés de l'Etat Français porteur de cette candidature.

Jean PUECH
Ancien Ministre
Président de L'AVECC

Réservoirs de biodiversité du Massif Central (étude Parcs Naturels / Parc National des Cévennes / Ministère Développement durable :

une forte potentialité dans le territoire concerné

Evaluation du potentiel écologique du territoire

A partir de la combinaison de 5 critères (naturalité, hétérogénéité, rareté surfacique, densité hydrologique et singularité géologique)

Projet IPAMAC "Trame écologique du Massif central"

Auteur : IPAMAC, 2010

Potentialité de réservoirs de biodiversité



Limites administratives



Sources : à partir de Corine Land Cover 2006, BD Carthage 2008, cartes géologiques-BRGM 1/100000 et IGN-BD Carthage 2006

Figure 15. Carte du potentiel écologique de l'occupation des sols

Réservoir de biodiversité et de paysages
ou
réservoir de gaz de schistes ?

Ne faudra-t-il pas choisir ?

Étalement urbain,
métropolisation du triangle Montpellier-Nîmes-Alès,
exploitation possible des gaz de schistes,

tout cela fait beaucoup pour un seul territoire ...